

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 852

présenté par  
M. Son-Forget

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« Les lieux d'enseignement sont exclus des dispositions du présent A. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'enseignement et l'éducation ne doivent en aucun cas souffrir de la crise sanitaire. Comme l'a dit Le ministre de l'Education nationale, M. Blanquer, « La France est le pays qui a le moins fermé ses écoles. » Il faut veiller à ce que cela soit toujours vrai à l'avenir.